pba

TOCCO
COLLECTION

MADE
IN ITALY

Designed by RainlightSTUDIO with Kay Sargent,
Cognitive and Sensory Wellbeing Design Consultant

Comment pouvons-nous créer un milieu de travail plus inclusif?

Tous les aspects de l'espace, comme la couleur, la lumière, la matérialité, la texture, tous des éléments du champ de vision et stimuli sensoriels, doivent être conçus avec un objectif et une intention.

pba a collaboré avec RainlightSTUDIO et Kay Sargent pour approfondir notre compréhension de la stimulation sensorielle dans l'environnement construit et les effets sur les personnes qui occupent l'espace, en particulier les personnes neurodiverses. Notre objectif est d'offrir aux designers une gamme complète de quincaillerie pour portes, béquilles et poignées, en donnant ainsi la possibilité de choisr la couleur et la texture afin de créer un espace le plus inclusif possible pour tous les utilisateurs.

"Pour permettre à tous les employés de prospérer, la conception des bureaux doit demeurer fluide et adaptable. Les employeurs peuvent améliorer le bien-être et la productivité des employés en offrant un large éventail de choix, pour permettre à tous de choisir continuellement le meilleur espace pour leurs besoins individuels." Kay Sargent, Consultante en design de bien-être cognitif et sensoriel.

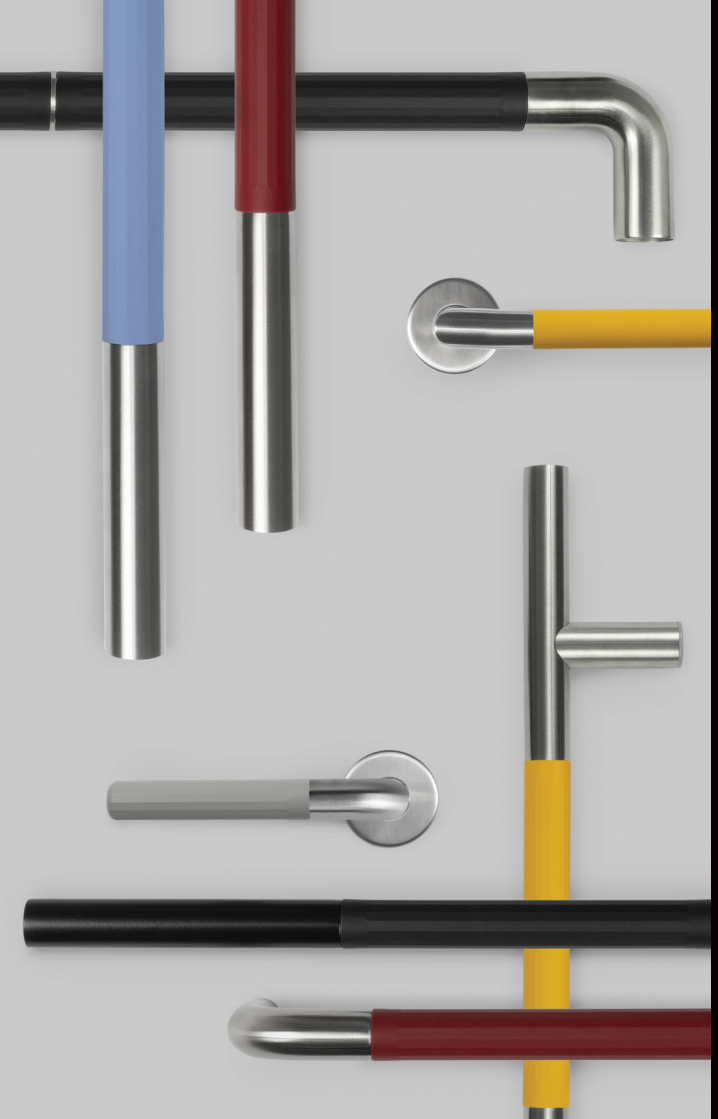

TOCCO Collection est une capsule de quincaillerie de béquilles et poignées qui sont durables, interchangeables et sensibles aux sens.

La ligne TOCCO est destinée à tous les utilisateurs, l'affordance parfaite pour tous.

La Collection TOCCO ne pointe pas à proposer un nouveau design ou des nouvelles méthodes de fixation: nous avons choisi un design ordinaire et des systèmes de fixation standard, parce que le choix de TOCCO doit être une option aussi dans les projets de restructuration, sans la nécessité de renouveler les portes ou d'autres éléments préexistants. Les choix inclusifs doivent aussi être durables; la personne et l'environnement sont au centre.

"Le design est une orchestration de tous les sens pour créer un sentiment d'appartenance au moment donné et le toucher est notre véritable lien avec la réalité. La poignée de porte représente le premier contact qu'une personne réalise avec un bâtiment ou une salle. Nous recherchons une approche plus humaine qui défie les attentes et suscite un agréable sentiment d'émerveillement." Yorgo Lykouria | Creative Principal RainlightSTUDIO.

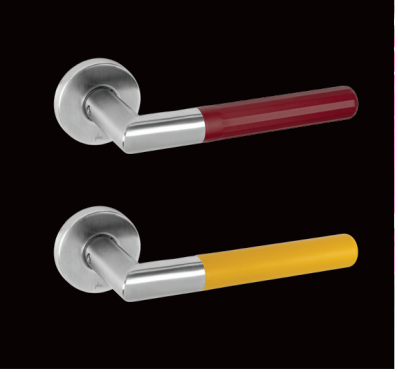
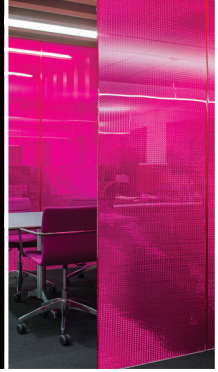

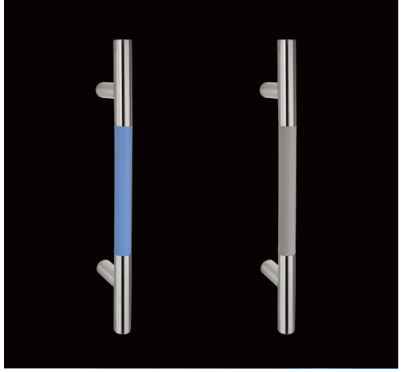

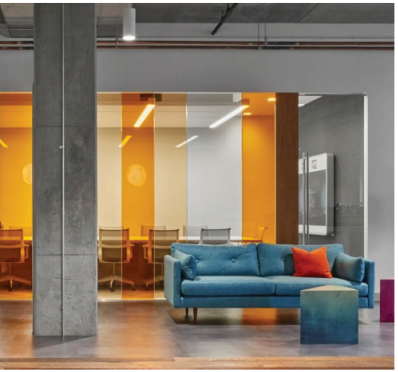
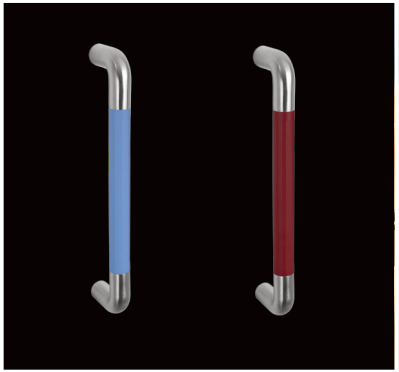

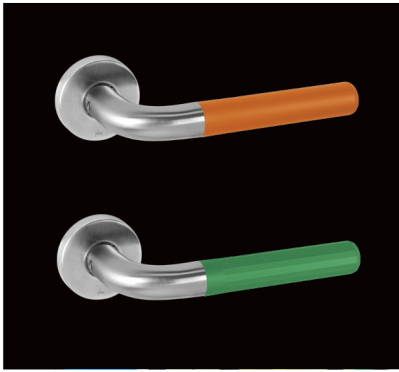
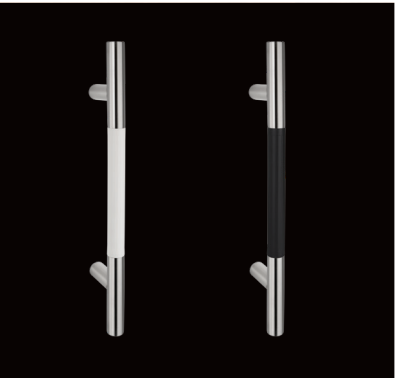
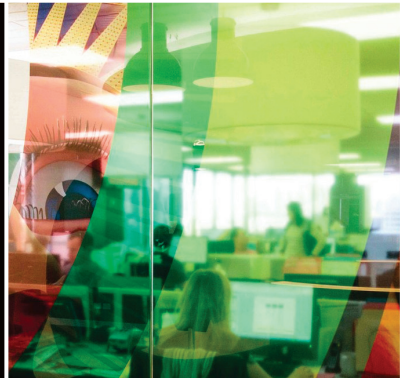
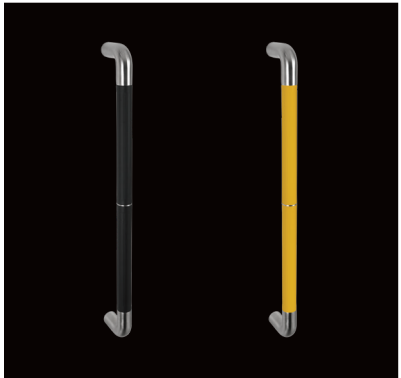

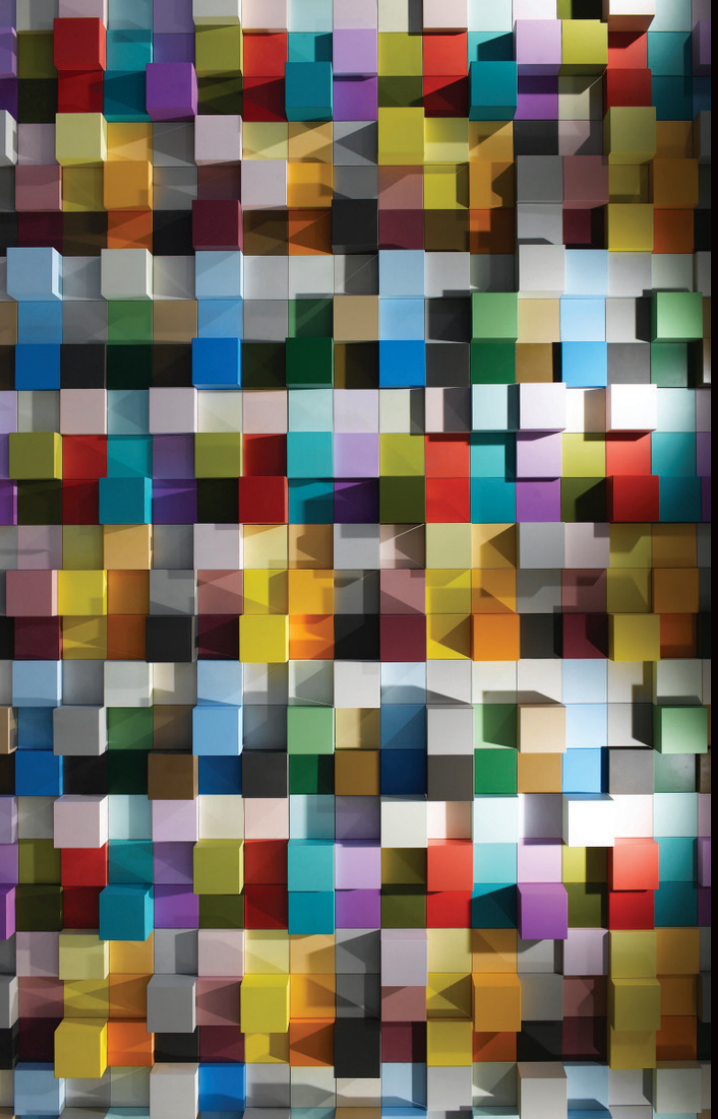

TOCCO Collection a été spécialement conçue pour offrir aux designers la possibilité de choisir la couleur (aspect visuel) et la texture (aspect tactil) des poignées pour mieux répondre aux préférences et aux besoins des différents utilisateurs.

TOCCO Collection offre une gamme infinie de couleurs et deux poignées différentes - lisse et rayée - pour répondre à la préférence tactile de tous les utilisateurs.

La poignée de la Collection TOCCO est fabriquée en nylon ECONYL®, un matériau souple dont la température ressemble à celle de l'environnement. Le nylon est agréable, non dur et froid au toucher. La sensation que la poignée vous transmet est un élément important qui donne un sens de confort et de sécurité à l'utilisateur.

"Tout ce que nous savons sur le design inclusif devrait être appliqué à chaque élément du bâtiment…y compris la quincallerie. Tous les détails sont essentiels, car ils ont tous un impact sur l'expérience que nous vivons et ils ajoutent de la valeur à la solution globale." Kay Sargent | Consultante en conception de bien-être cognitif et sensoriel.

Pensez à l'équipement sportif, comme une raquette de tennis ou un club de golf. La 'sensation' de la prise est un élément important pour assurer la préhension sûre, la chaleur et le confort pour l'utilisateur. Pourquoi la quincaillerie devrait-elle être différente?

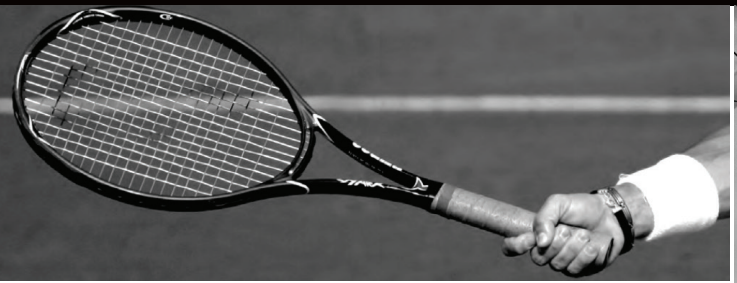

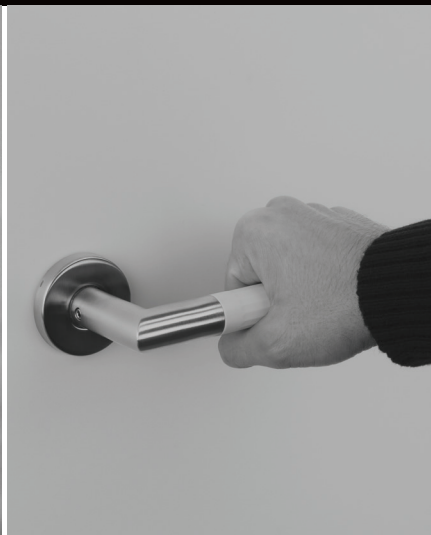

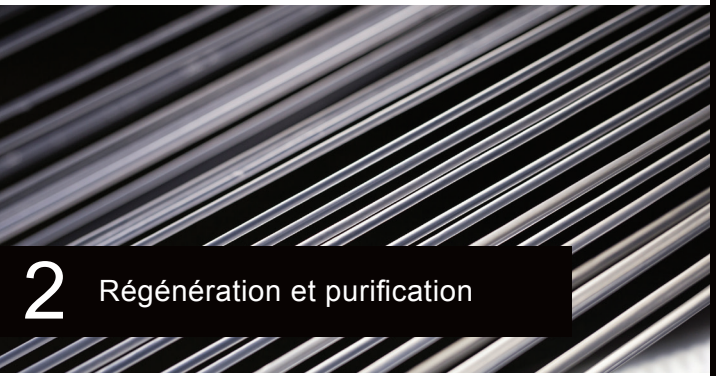

ECONYL®
nylon régénéré

Le futur est circulaire: à partir des déchets, ECONYL® est recyclable à l'infini.

La Collection TOCCO est fabriquée en ECONYL®, un nylon régénéré 100% à partir de déchets tels que les filets de pêche, les vieux tapis destinés aux sites d'enfouissement, composants en plastique et résidus de tissus provenant des usines. Le nylon régénéré ECONYL® est une solution pour le recyclage des déchets et également pour les changements climatiques. Il réduit l'impact du réchauffement climatique du nylon jusqu'à 90% par rapport aux matériaux dérivant du pétrole.

Le projet de la Collection TOCCO représente un engagement envers la durabilité et des pratiques responsables. Nous avons choisi d'utiliser le nylon régénéré ECONYL® dans nos produits, car nous soutenons la mission de donner une nouvelle vie aux déchets. Tout ce que nous ferons à partir de maintenant doit protéger notre planète.

T actile

O nly Regenerated Nylon

C olorful

C ognitive Wellbeing

O ne-World

L’inclusivité est pour tous le monde, elle n’identifie pas une particulière compétence, elle ne cherche pas des solutions qui aplanissent les besoins dans une vision de «nécessité commune», au contraire elle valorise la beauté, la variété et l’unicité des personnes. Uniquement des valeurs universelles peuvent jeter les bases d’un édifice aussi ambitieux: inclusivité, durabilité, beauté pour tous et responsabilité des choix, avec particulière attention sur quoi, avec qui et comment ces choix sont faits. Nous ne sommes pas durables si nous ne croyons pas au concept de l’inclusivité, qui est la raison pour laquelle la TOCCO Collection combine tous et tout.

“Nous devons créer des environnements qui aient un écosystème d’options et de choix pour les personnes neurodiverses, de façon qu’elles puissent décider du bon endroit à tout moment” Kay Sargent, Consultant Design du bien-être cognitif et sensoriel.

LA COLLECTION

Red List Free
Declare.

LEED®

TOCCO
COLLECTION

LISSE

COULEURS INFINIES

RAYE

FINITIONS .XX

Béquille

ACIER INOXYDABLE

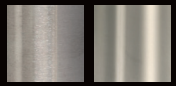

Satiné .44 | Poli .43

Béquilles en Acier Inoxydable Laqué

Blanc .31 | Champagne .38 | Bronze .39 | Gris .32 | Noir .40

Grip de poignée

ECONYL®
REGENERATED NYLON

Noir | Bronze | Gris | Rouge

Sur demande couleurs infinies

Disponibles toutes les couleurs RAL (RAL est un système de correspondance de couleurs qui définit les couleurs pour la peinture - voir lien). Lots minimum à convenir.

ART.

TOC.030.SUT8 .xx

mortise

avec ressort de rappel

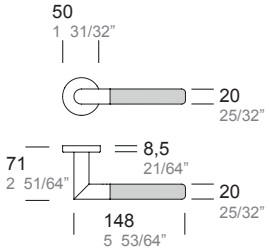

TOC.030.FUT8 .xx

mortise

avec ressort de rappel

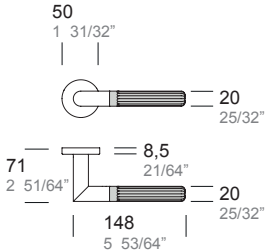

MATERIAUX

- ☐ Béquilles en Acier Inoxydable
- ☐ Grip de poignée en nylon régénéré ECONYL®

Red List Free
Declare.

LEED®

TOCCO
COLLECTION

LISSE

COULEURS INFINIES

RAYE

FINITIONS .XX

Béquille

ACIER INOXYDABLE

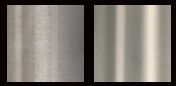

Satiné .44 | Poli .43

Béquilles en Acier Inoxydable Laqué

Blanc .31 | Champagne .38 | Bronze .39 | Gris .32 | Noir .40

Grip de poignée

ECONYL®
REGENERATED NYLON

Noir | Bronze | Gris | Rouge

Sur demande couleurs infinies

Disponibles toutes les couleurs RAL (RAL est un système de correspondance de couleurs qui définit les couleurs pour la peinture - voir lien). Lots minimum à convenir.

ART.

TOC.028.SUT8 .xx

mortise

avec ressort de rappel

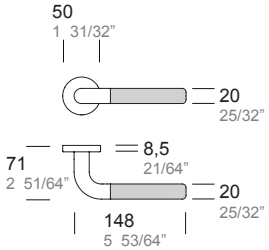

TOC.028.FUT8 .xx

mortise

avec ressort de rappel

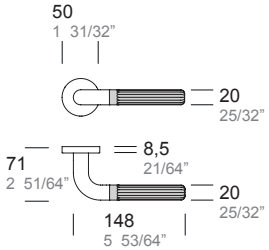

MATERIAUX

- ☐ Béquilles en Acier Inoxydable
- ☐ Grip de poignée en nylon régénéré ECONYL®

Red List Free
Declare.

LEED®

TOCCO
COLLECTION

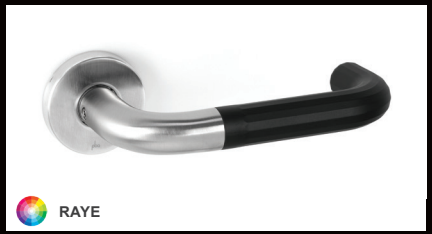

RAYE

COULEURS INFINIES

FINITIONS .XX

Béquille

ACIER INOXYDABLE

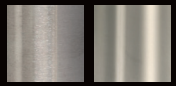

Satiné .44 | Poli .43

Béquilles en Acier Inoxydable Laqué

Blanc .31 | Champagne .38 | Bronze .39 | Gris .32 | Noir .40

Grip de poignée

ECONYL®
REGENERATED NYLON

Noir | Bronze | Gris | Rouge

Sur demande couleurs infinies

Disponibles toutes les couleurs RAL (RAL est un système de correspondance de couleurs qui définit les couleurs pour la peinture - voir lien). Lots minimum à convenir.

ART.

TOC.28B.FUT8 .xx

mortise

avec ressort de rappel

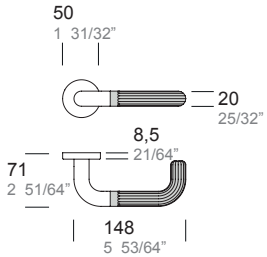

TITLE 24

Californian Fire Code Section 12-10-202

MATERIAUX

- ☐ **Béquilles en Acier Inoxydable**
- ☐ **Grip de poignée en nylon régénéré ECONYL®**

Red List Free
Declare.

LEED®

TOCCO
COLLECTION

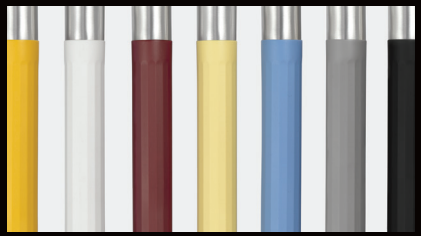

COULEURS INFINIES

RAYE

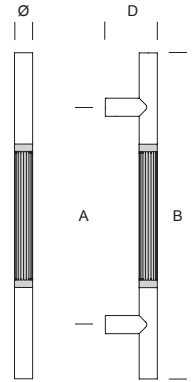

ART.	A	B	Ø	D
TOC.286.0F25 .xx	250 mm 9 27/32"	400 mm 15 3/4"	20 mm 25/32"	67 mm 2 5/8"
TOC.243.0F30 .xx	300 mm 11 13/16"	450 mm 17 23/32"	25 mm 63/64"	72 mm 2 53/64"

FINITIONS .XX

Poignée

ACIER INOXYDABLE

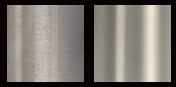

Satiné .44 | Poli .43

Poignée en Acier Inoxydable Laqué

Blanc .31 | Champagne .38 | Bronze .39 | Gris .32 | Noir .40

Grip de poignée

ECONYL®
REGENERATED NYLON

Noir | Bronze | Gris | Rouge

Sur demande couleurs infinies

Disponibles toutes les couleurs RAL (RAL est un système de correspondance de couleurs qui définit les couleurs pour la peinture - voir lien). Lots minimum à convenir.

MATERIAUX

- ☐ Poignée en Acier Inoxydable
- ☐ Grip de poignée en nylon régénéré ECONYL®

COULEURS SUR DEMANDE A ASSOCIER AVEC TOUS LES RAL #
(Visserie et éléments en nylon ne sont pas laqués)
Lots minimum à convenir

INSERTS POIGNEES:
NOIR POUR COLORIS FONCÉS
GRIS POUR COLORIS CLAIRS ET ACIER INOX

Red List Free
Declare.

LEED®

TOCCO
COLLECTION

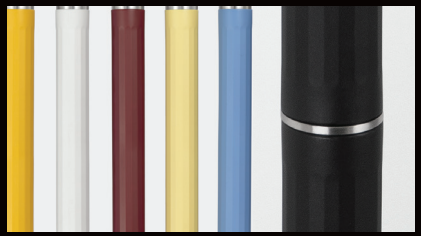

COULEURS INFINIES

RAYE

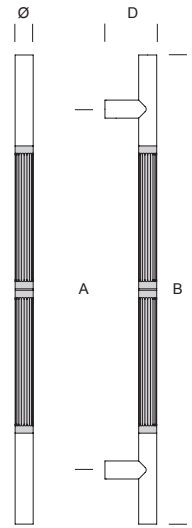

ART.	A	B	Ø	D
TOC.243.0F50 .xx	500 mm 19 11/16"	650 mm 25 19/32"	25 mm 63/64"	72 mm 2 53/64"

FINITIONS .XX

Poignée

ACIER INOXYDABLE

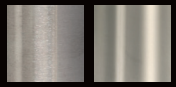

Satiné .44 | Poli .43

Poignée en Acier Inoxydable Laqué

Blanc .31 | Champagne .38 | Bronze .39 | Gris .32 | Noir .40

Grip de poignée

ECONYL®
REGENERATED NYLON

Noir | Bronze | Gris | Rouge

Sur demande couleurs infinies

Disponibles toutes les couleurs RAL (RAL est un système de correspondance de couleurs qui définit les couleurs pour la peinture - voir lien). Lots minimum à convenir.

MATERIAUX

- ☐ Poignée en Acier Inoxydable
- ☐ Grip de poignée en nylon régénéré ECONYL®

COULEURS SUR DEMANDE A ASSOCIER AVEC TOUS LES RAL #
(Visserie et éléments en nylon ne sont pas laqués)
Lots minimum à convenir

INSERTS POIGNEES:
NOIR POUR COLORIS FONCÉS
GRIS POUR COLORIS CLAIRS ET ACIER INOX

Red List Free
Declare.

LEED®

TOCCO
COLLECTION

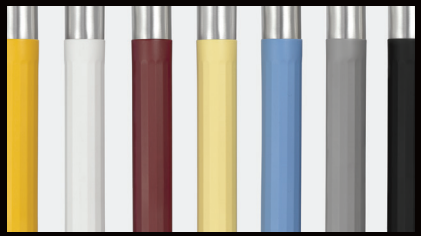

COULEURS INFINIES

RAYE

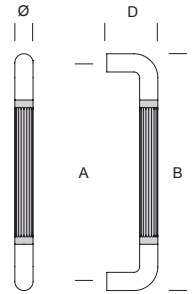

ART.	A	B	Ø	D
TOC.273.0F25 .xx	250 mm 9 27/32"	270 mm 10 5/8"	20 mm 25/32"	65 mm 2 9/16"
TOC.231.0F30 .xx	300 mm 11 13/16"	325 mm 12 51/64"	25 mm 63/64"	70 mm 2 3/4"

FINITIONS .XX

Poignée

ACIER INOXYDABLE

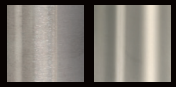

Satiné .44 | Poli .43

Poignée en Acier Inoxydable Laqué

Blanc .31 | Champagne .38 | Bronze .39 | Gris .32 | Noir .40

Grip de poignée

ECONYL®
REGENERATED NYLON

Noir | Bronze | Gris | Rouge

Sur demande couleurs infinies

Disponibles toutes les couleurs RAL (RAL est un système de correspondance de couleurs qui définit les couleurs pour la peinture - voir lien). Lots minimum à convenir.

MATERIAUX

- ☐ Poignée en Acier Inoxydable
- ☐ Grip de poignée en nylon régénéré ECONYL®

COULEURS SUR DEMANDE A ASSOCIER AVEC TOUS LES RAL #
(Visserie et éléments en nylon ne sont pas laqués)
Lots minimum à convenir

INSERTS POIGNEES:
NOIR POUR COLORIS FONCÉS
GRIS POUR COLORIS CLAIRS ET ACIER INOX

Red List Free
Declare.

LEED®

TOCCO
COLLECTION

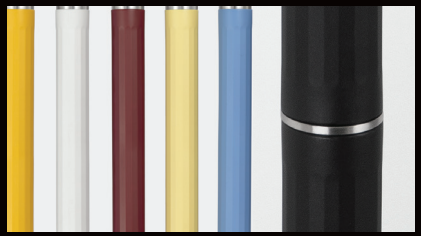

COULEURS INFINIES

RAYE

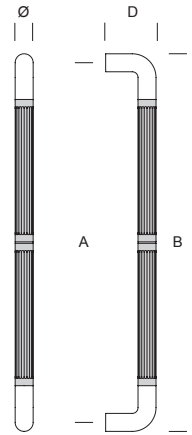

ART.	A	B	Ø	D
TOC.231.0F50 .xx	500 mm 19 11/16"	525 mm 20 43/64"	25 mm 63/64"	70 mm 2 3/4"

FINITIONS .XX

Poignée

ACIER INOXYDABLE

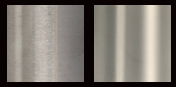

Satiné .44 | Poli .43

Poignée en Acier Inoxydable Laqué

Blanc .31 | Champagne .38 | Bronze .39 | Gris .32 | Noir .40

Grip de poignée

ECONYL®
REGENERATED NYLON

Noir | Bronze | Gris | Rouge

Sur demande couleurs infinies

Disponibles toutes les couleurs RAL (RAL est un système de correspondance de couleurs qui définit les couleurs pour la peinture - voir lien). Lots minimum à convenir.

MATERIAUX

- ☐ Poignée en Acier Inoxydable
- ☐ Grip de poignée en nylon régénéré ECONYL®

COULEURS SUR DEMANDE A ASSOCIER AVEC TOUS LES RAL #
(Visserie et éléments en nylon ne sont pas laqués)
Lots minimum à convenir

INSERTS POIGNEES:
NOIR POUR COLORIS FONCÉS
GRIS POUR COLORIS CLAIRS ET ACIER INOX

Red List Free
Declare.

LEED®

TOCCO
COLLECTION

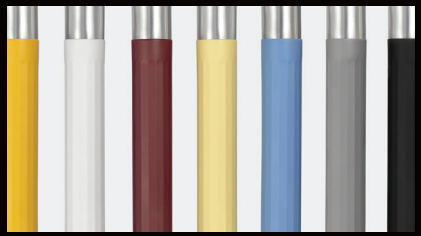

COULEURS INFINIES

RAYE

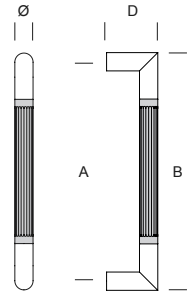

ART.	A	B	Ø	D
TOC.265.0F30 .xx	300 mm 11 13/16"	325 mm 12 51/64"	25 mm 63/64"	70 mm 2 3/4"

FINITIONS .XX

Poignée

ACIER INOXYDABLE

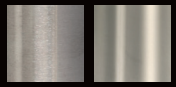

Satiné .44 | Poli .43

Poignée en Acier Inoxydable Laqué

Blanc .31 | Champagne .38 | Bronze .39 | Gris .32 | Noir .40

Grip de poignée

ECONYL®
REGENERATED NYLON

Noir | Bronze | Gris | Rouge

Sur demande couleurs infinies

Disponibles toutes les couleurs RAL (RAL est un système de correspondance de couleurs qui définit les couleurs pour la peinture - voir lien). Lots minimum à convenir.

MATERIAUX

- ☐ Poignée en Acier Inoxydable
- ☐ Grip de poignée en nylon régénéré ECONYL®

COULEURS SUR DEMANDE A ASSOCIER AVEC TOUS LES RAL #
(Visserie et éléments en nylon ne sont pas laqués)
Lots minimum à convenir

INSERTS POIGNEES:
NOIR POUR COLORIS FONCÉS
GRIS POUR COLORIS CLAIRS ET ACIER INOX

Red List Free
Declare.

LEED®

TOCCO
COLLECTION

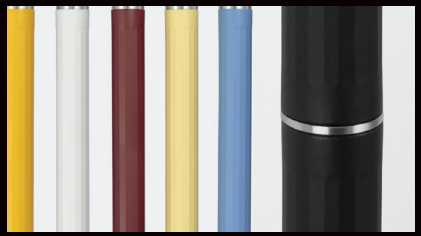

COULEURS INFINIES

RAYE

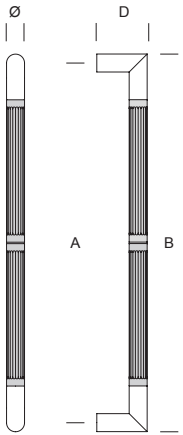

ART.	A	B	Ø	D
TOC.265.0F50 .xx	500 mm 19 11/16"	525 mm 20 43/64"	25 mm 63/64"	70 mm 2 3/4"

FINITIONS .XX

Poignée

ACIER INOXYDABLE

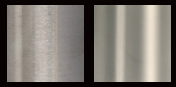

Satiné .44 | Poli .43

Poignée en Acier Inoxydable Laqué

Blanc .31 | Champagne .38 | Bronze .39 | Gris .32 | Noir .40

Grip de poignée

ECONYL®
REGENERATED NYLON

Noir | Bronze | Gris | Rouge

Sur demande couleurs infinies

Disponibles toutes les couleurs RAL (RAL est un système de correspondance de couleurs qui définit les couleurs pour la peinture - voir lien). Lots minimum à convenir.

MATERIAUX

- ☐ Poignée en Acier Inoxydable
- ☐ Grip de poignée en nylon régénéré ECONYL®

COULEURS SUR DEMANDE A ASSOCIER AVEC TOUS LES RAL #
(Visserie et éléments en nylon ne sont pas laqués)
Lots minimum à convenir

INSERTS POIGNEES:
NOIR POUR COLORIS FONCÉS
GRIS POUR COLORIS CLAIRS ET ACIER INOX

LES PRODUITS PBA CONTRIBUENT AUX CONDITIONS PREALABLES REQUISES ET AUX CREDITS LEED

LEED (Leadership in Energy Environmental Design) est un système de certification à base volontaire pour la gestion, la conception et la construction de bâtiments durables d'un point de vue social, environnemental, économique et du bien-être pour les utilisateurs. Né aux États-Unis en 1993 grâce à U.S. Green Building Council (USGBC), LEED est aujourd'hui le standard pour la certification de durabilité des bâtiments le plus répandu au monde. Il prend en considération tous les cadres qui impliquent la conception et la gestion de bâtiments ou quartiers aussi bien commerciaux que résidentiels, neufs ou en rénovation.

DECLARE LABEL

La Collection TOCCO offre l'étiquetage Declare Label Red List Free: https://declare.living-future.org/products/pulls-in-aisi-316l-stainless-steel-and-regenerated-nylon, https://declare.living-future.org/products/levers-in-aisi-316l-stainless-steel-and-regenerated-nylon.
Comme les étiquettes nutritionnelles qui informent de manière transparente et précise sur nos aliments du quotidien, le label DECLARE certifie la composition des produits de construction. Declare est gérée par l'International Living Future Institute, ILFI, une organisation à but non lucratif engagée pour la diffusion d'une mentalité écologique dans le secteur du bâtiment. Ces déclarations sont faites de manière volontaire par le fabricant, et permettent une prise de décision éclairée en matière de construction durable. L'étiquette présente différentes données: le nom du produit concerné, son lieu de fabrication, sa durée de vie, les possibilités de fin de vie ainsi que sa composition. Elle indique également si le produit est exempt de produits chimiques et matériaux listés sur la Liste Rouge ou s'il est constitué de certains éléments de la Liste Rouge temporairement autorisés. Le label DECLARE certifie que la composition de nos produits est exempte de composants figurant sur la Liste Rouge de l'International Living Future Institute et considérés comme dangereux ou nocifs de la construction durable.

ADA

Les articles de cette gamme ont été conçus afin de répondre à la réglementation ADA et aux normes d'accessibilité similaires. Toutefois le respect d'une accessibilité universelle reste à la charge du spécificateur et reste lié aux conditions spécifiques de chaque projet et à la réglementation locale.

NETTOYAGE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. CONTRACT

1.1 La fourniture des produits indiqués dans ce catalogue (« Produits ») de PBA SpA (« PBA ») est régie par les présentes conditions générales de vente (« Conditions Générales »). Les présentes Conditions Générales, dans la mesure où elles sont compatibles, s'appliquent également pour la fourniture de pièces de rechange. 1.2 Le contrat de vente des Produits (« Contrat ») est conclu entre les parties lors de la réception de la part du Client de la confirmation de commande de PBA. Les présentes Conditions Générales font partie intégrante et essentielle de chaque Contrat.

1.3 Les présentes Conditions Générales doivent être souscrites pour acceptation par le Client et jointes lors de la première commande d'achat de Produits envoyée à PBA, étant entendu que celles-ci s'appliqueront à chaque nouveau Contrat.

1.4 Les présentes Conditions Générales sont par ailleurs implicitement acceptées par le Client pour chaque fourniture de Produits, sauf si elles sont expressément refusées par écrit par le Client par une communication à transmettre à PBA au plus tard d'ici 5 (cinq) jours à compter de la date de réception de la confirmation de PBA de la première commande d'achat de Produits envoyée par le Client. Si le Client refuse expressément une ou plusieurs des présentes Conditions Générales d'ici ce délai, PBA aura la faculté de résilier le Contrat par une simple communication écrite destinée au Client et ce sans aucune autre obligation.

1.5 Les conditions générales de quelque nature que ce soit, apposées et/ou insérées dans le module de commande et/ou d'autres documents transmis par le Client à PBA, et/ou portées à connaissance de celle-ci par n'importe quel autre moyen, ne s'appliqueront pas aux Contrats et/ou à quelque autre fourniture de Produits que ce soit. Les éventuels délais et/ou conditions spéciales de fourniture proposés par les Clients seront applicables au Contrat que s'ils sont expressément présents dans la confirmation de commande de PBA. Les éventuelles modifications et/ou intégrations aux présente Conditions Générales ne seront contraignantes que si elles sont acceptées par écrit par les deux parties concernées.

2. LIEU ET DELAIS DE LIVRAISON DES PRODUITS

2.1 Le choix d'une règle Incoterms n'influe pas sur la détermination du lieu de livraison des Produits qui, dans tous les cas seront considérés comme remis au Client au lieu et au moment où ceux-ci seront mis à la disposition du transporteur, en vue de leur transport, auprès de l'usine de PBA située à Tezze sul Brenta (Vicenza), Italie. Dans tous les cas, sauf autre accord écrit entre les parties, PBA ne sera jamais responsable des retards éventuels dus au transport.

2.2 Les délais de livraison des Produits (i) sont précisés dans la confirmation de commande de PBA, (ii) ont un caractère indicatif et (iii) ne sauraient être qualifiés de délais essentiels.

2.3 En cas de retard dans la remise des Produits à l'usine PBA, par suite d'un cas fortuit, de force majeure ou d'autres événements non imputables à un dol et/ou à une faute grave de PBA, le Client ne pourra prétendre à aucun dommage-intérêt pour le tort subi ni demander la résiliation du Contrat et/ou la réduction du prix des Produits.

3. INCOTERMS

Sauf votre accord écrit, les Produits et les prix correspondants sont éta blis avec lieu de mise à disposition à l'usine (Ex-works - EXW - Incoterms 2000) de PBA située à Tezze sul Brenta (VI), Italie ou tout autre lieu in-diqué par PBA dans sa communication de Produits prêts à être remis.

4. COMMANDES - PRODUITS NON STANDARDS ET/OU SUR MESURE

4.1 Les commandes d'achat doivent être transmises par écrit, dûment complétées avec toutes les informations nécessaires pour la conception et la fabrication des Produits.

4.2 Lorsqu'elles sont déjà approuvées par le Client pour la fourniture de Produit de catalogue, il est convenu que les présentes Conditions Généra les s'appliqueront également aux commandes de Produits non standard, hors catalogues et/ou à fabriquer sur mesure, s'ils sont confirmés par PBA.

4.3 Tout retard éventuel du Client dans la transmission d'informations, mesures et/ou spécifications techniques des Produits sur lesquels porte le Contrat, pourra déterminer un report proportionnel des délais de livraison, qui seront nouvellement établis par PBA sur la base de ces exigences industrielles.

5. PRIX ET PAIEMENTS

5.1 Les prix indiqués dans ce catalogue sont fournis à titre indicatif et pourront être modifiés par PBA à tout moment. Le prix effectif des Produits est indiqué dans la confirmation de commande de PBA et, sauf autre indication, et exprimée hors TVA. Les éventuelles variations ou modifications des Produits, concordées en tre les parties après la transmission de la confirmation de la commande par PBA, entraîneront une adaptation du prix correspondant selon l'éven tuelle hausse d secoûts de production et/ou des matières premières,
conformément à ce qui sera convenu entre les parties au cas par cas

5.2 Le prix des Produits devra être versé par le Client selon les modalités et échéances indiquées dans la confirmation de commande de PBA, ou selon tout autre accord pris entre les parties. Tout retard éventuel ou non-retrait des Produits ne saurait déterminer aucune prorogation et/ou report des délais de paiement.

5.3 PBA aura la faculté de suspendre la livraison des produits si : (a) les conditions patrimoniales et/ou financière du Client peuvent mettre en péril le paiement en question ; (b) le Client n'a pas
procédé au paie ment ponctuel de Produits fournis par PBA précédents, également dans le cadre d'autres Contrats, jusqu'au versement intégral des sommes en souffrance et/ou à la fourniture de la part du Client de garanties appropriées pour les livraisons en cours, sans préjudice aucun du droit
de PBA de demander des dommages-intérêts pour l'éventuel tort subi.

5.4 En aucun cas, les éventuels vices et/ou défauts des Produits, quand bien même expressément reconnus par PBA, de même que les éventuels retards par rapport aux dates de livraisons prévues, ne sauraient conférer au Client la faculté d e suspendre les paiements c orrespondants, et/ou tout autre paiement dû à PBA y compris dans le cadre d'autres rapports contractuels.

5.5 En cas de retard dans les paiements, PBA pourra demander le versement des intérêts moratoires sur la somme non payée conformément au taux prévu par la loi.

5.6 En aucun cas le Client n'aura la faculté de compenser ce qu'il doit à PBA pour le prix des Produits avec d'éventuelles sommes dues à quelque titre ce que ce soit par PBA.

6. RESERVE DE PROPRIETE

PBA restera la seule propriétaire des Produits tant qu'ils n'auront pas été payés dans leur intégralité. En cas de résiliation du Contrat par suite d'une inexécution du Client, les éventuels versements d'acompte effectués par le Client seront retenus par PBA à titre d'indemnisation dans les limites fixées par la loi, sans préjudice pour celle-ci de demander des dommages-intérêts pour les torts subis.

7. GARANTIE

7.1 PBA garantit l'absence de vices et défauts de fabrication et des maté riaux utilisés pour la réalisation des Produits pour une durée de 24 (vingt-quatre) mois à compter de la date de livraison (« Période de Garantie »).

7.2 Au cas où des réclamations présentées par le Client pendant la-Pé riode de Garantie s'avéreraient fondées et reconnues par PBA, celle-ci se chargera, d e façon discrétionnaire, à réparer et/ou remplacer le(s) Produit(s) et/ou les composants de Produit défectueux, avec remise de ceux-ci au Client Ex Works (EXW - Incoterms 2000), à l'usine d e PBA située à Tezze sul Brenta (VI), Italie.

Les obligations d e garantie sont applicables e t contraignantes uniquement si PBA a la possibilité de vérifier l'existence des vices et/ou défauts contestés par le Client.

L'obligation de garantie qui incombe à PBA est considérée comme inté gralement remplie dès lors que le vice et/ou le défaut contesté par le client a été éliminé, ou en cas de remplacement du Produit et/ou du composant défectueux, le tout sans aucune autre charge ou obligation pour celle-ci. Sauf autre accord écrit explicite entre les parties tous les frais de transport pour la remise à PBA des Produits et/ou des composants défectueux, ainsi que tous les autres frais accessoires pour les interventions de réparation ou de remplacement, seront à la charge et aux risques et périls du Client. 7.3 Sous risque d'annulation de la garantie, le Client devra signifier par écrit, en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception, les vices ou défauts constatés, dans un délai maximum de 8 (huit) jours à compter de la date effective de livraison des Produits ou, s'il s'agit de vices ou défauts occultes, d'ici au maximum 8 (huit) jours à compter de la découverte de ceux-ci.

7.4 La garantie ne couvre pas les vices et/ou défaut des Produits si ceux-ci ont été déterminés par les causes suivantes :

(i) réparations, a Itérationse t/oum odificationsn on autorisées p aré critp ar ; PBA

(ii) usure normale des matériaux ou des différents composants ;

(iii) utilisation et/ou application inappropriée des Produits ;

(iv) défauts et/ou erreurs dans les mesures et/ou spécifications techniques fournies par le Client ;

(v) stockage, entretien et/ou nettoyage non conformes instructions de PBA;

(vi) installation non conforme aux instructions de PBA et/ou effectuée avec des matériaux inadéquats ;

(vii) toute autre cause non imputable à PBA.

La garantie est annulée également si le Client ne procède pas au paiement régulier du prix convenu, et ce y compris si l'inexécution ou le retard porte seulement sur une partie du prix global des Produits.

7.5 Sans préjudice aucun de l'application des normes en matière de responsabilité pour les dommages dus à des produits défectueux, et l'éven tuelle responsabilité en cas de dol ou de faute grave, PBA ne saurait être tenu pour responsable des dommages directs, indirects ou accidentels que les Clients et/ou des tiers pourraient subir à cause de défauts des Produits. 7.6 Les Produits composé de bois, PVC, caoutchouc, laminés et/ou autres matériaux naturels seront qualitativement conformes, dans les li mites d'une approximation raisonnable, aux échantillons correspondants examinés par le Client avant la conclusion du Contrat.

En aucun cas, les échantillons des Produits examinés par le Client ne sauraient par conséquent être pris en considération comme point de comparaison exclusif pour l'aspect extérieur des Produits. Sans préjudice de la garantie du présent article 7, les éventuelles diffé rences chromatiques et/ou esthétique (nervures du bois, intensité des tonalités des couleurs, etc.) des Produits livrés, par rapport aux caractéristiqués des échantillons examinés par le Client, ne sauraient conférer à ce dernier le droit de résilier le Contrat et/ou demander le remplacement de ceux-ci ou une réduction du prix.

7.7 En aucun cas les différences chromatiques entre les Produits de même type et/ou couleur, livrés avec des lots et/ou en des moments différents, ne pourront être qualifiés comme étant des vices et/ou défauts des produits, et ne donneront pas droit au Client à prétendre au - rempla cement et/ou à la réduction de leur prix.

8. FAUTES D' IMPRESSION

Nous ne sommes pas responsables pour les fautes d'impression dans les catalogues et listes de prix. Toutes les images et les dimensions ne sont pas contraignantes. Cela vaut également pour les changements de conception qui sont effectués dans l'intérêt d'une amélioration technique des produits.

9. TRIBUNAL COMPETENT

En cas de litige concernant les présentes Conditions Générales, un quel conque Contrat et/ou la fourniture de Produits, le seul Tribunal compé tent sera le Tribunal de Vicenza. PBA aura dans tous les cas le droit, de façon discrétionnaire, de pré senter un recours en justice auprès du tribunal du lieu où le Client a son siège juridique.

10. LOI APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de vente et tout autre Contrat seront régis par la loi italienne. Si le Client est une entité de droit étranger et/ou un sujet ayant son siège juridique ou son établissement principal à l'étranger, le Contrat concernant la fourniture des Produits seront dans tous les cas régis par la Convention des Nations Unies en matière de Contrats de Vente Interna tionaux de biens mobiliers (Convention de Vienne, 11 avril 1980).

11. RENONCIATIONS

Toute circonstance où PBA déciderait de ne pas faire valoir l'un des droits des présentes Conditions Générales ne saurait être considérée comme une renonciation implicite à ses droits, ni empêcher PBA à en prétendre le respect ponctuel et rigoureux à un autre moment.

12. LANGUE

Le Client souscrit les présentes Conditions Générales en italien et en français, en convenant que, en cas de contraste et/ou de différence entre les deux versions, seul le texte en langue italienne fera foi.

pba S.p.A. Via Enrico Fermi, 1 36056 Tezze sul Brenta (Vicenza) Italia Tel. +39 0424 5451 info@pba.it www.pba.it
pba Deutschland GmbH Alter Graben 47-49 D-47918 Tönisvorst Deutschland Tel. +49 2151 82006 0 info@de.pba.it www.pba.it
pba USA, Inc. 68 34th Street Suite C405 Unit 20 Industry City Brooklyn NYC NY 11232 United States Tel. +1 212 255 4605 office@pba-usa.us

July 2023 - 154